



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

CABINET  
SIDPC

**ARRETE PREFECTORAL**  
**portant modification de la composition du Comité Local d'Information et de**  
**Concertation du site BUTAGAZ à CASTELSARRASIN**

A.P n° 2011 173-0008

Le préfet de Tarn-et-Garonne

- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 125-2 : L 515-26 ;
- VU le code du travail ;
- VU l'article D 125-29 et suivants du code de l'environnement relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement ;
- VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la circulaire du 26 avril 2005 du ministre de l'écologie et du développement durable d'application du décret n° 2005-82 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2007 autorisant la société BUTAGAZ à exploiter un dépôt d'hydrocarbures ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) autour de l'établissement BUTAGAZ situé à Castelsarrasin ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2010 portant renouvellement des membres du Comité Local d'Information et de Concertation du site Butagaz à Castelsarrasin ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn et Garonne,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2010 180-0004 du 29 juin 2010 est modifié comme suit :

Collège « collectivités territoriales » :

pour le conseil général de Tarn-et-Garonne :

titulaire : M. DAGEN - conseiller général de Castelsarrasin -2

suppléant : M. BESIERS - conseiller général de Castelsarrasin -1

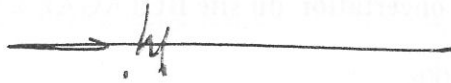
Collège « exploitant » :

titulaire : M. LOISON - directeur adjoint sites industriels

suppléant : M. ROSSETO - chef du dépôt Butagaz de Castelsarrasin

Fait à Montauban le **22 JUIN 2011**

Le préfet.



Fabien SUDRY